



# « Pour les urgences : le téléphone du collègue »

**D**epuis 2010, en France, les téléphones portables sont interdits

pendant les cours dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges. Et le **règlement intérieur** de chaque établissement précise si les téléphones sont interdits (ou pas) entre les cours et durant la récré. Mais beaucoup d'élèves désobéissent, surtout au collège. Le ministre de l'Éducation veut que les règles soient mieux respectées à partir de la rentrée 2018. Il propose, par exemple, que des casiers fermés soient installés pour que les élèves y déposent leur téléphone.

Au collège Romain-Rolland

« Tout le monde a compris que c'était mieux de se parler »

**de Déols (Indre), Dominique Bizeul, le principal, a convaincu les élèves** d'éteindre leur téléphone toute la journée.

« Le portable posait trop de problèmes (ex. : vols) », résume-t-il. Avant les vacances d'été et à la rentrée, des réunions d'information ont été organisées. Des affiches ont été mises dans les couloirs. « Les parents avaient un peu peur de ne plus pouvoir joindre leur enfant, explique-t-il. Mais, en cas d'urgence, le téléphone du collègue reste disponible. » Les élèves doivent éteindre

leur portable en entrant dans l'établissement. « Ils le gardent avec eux. C'est à eux d'être responsables et de respecter la règle », estime le principal. Moins « scotchés » à leur écran, les élèves participent davantage aux activités de la **pause méridienne**. Et des nouveaux espaces de jeux ont été créés dans la cour. « Les récréés sont plus mouvementées, avoue Dominique Bizeul. Mais on est contents : tout le monde a compris que c'était mieux de se parler et de faire davantage de choses ensemble. »



**Alexandre**  
rédacteur en chef du jour

« C'est une bonne idée d'interdire les téléphones portables, mais juste pendant les heures de classe. »